

Compte rendu de séance

Séance du 27 Mars 2026

L'an 2026 et le 27 Mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de BARNIER Patrick Maire

Présents : M. BARNIER Patrick, Maire, Mmes : BLANC Élise, BUFFAULT Aurélie, KUCEJ Yvonne, LE FUR Aurélie, MUSIAL Sandrine, PRINET Josiane, SAMSON Véronique, SOUESME BARNIER Caroline, TIRAN Carole, MM : BURLAUD Patrice, CHAUMEAU Pascal, DELION Thierry, GAYRARD Francis, GONÇALVES Jean-Rémy, LAMBERT Denis, PONROY Hubert, POULAIN Éric, ROBINET Patrick

A été nommé(e) secrétaire : Mme BUFFAULT Aurélie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- 1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 20 mars 2026
- 2 – Délégués Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) - D_27012026_01
- 3 – Délégués Syndicat du Canal de Berry - D_27032026_02
- 4 – Représentant à la CLECT de Bourges Plus - D_27032026_03
- 5 – Représentants au collège consultatif "usages et services numériques" de Berry Numérique - D_27032026_04
- 6 – Fixation du nombre de membres du CCAS - D_27032026_05
- 7 – Élection des membres du CCAS - D_27032026_06
- 8 – Délégué CNAS - D_27032026_07
- 9 – Correspondant à la Défense Nationale - D_27032026_08
- 10 – Correspondant SDIS - D_27032026_09
- 11 – Commission d'Appel d'Offre : élection des membres - D_27032026_10
- 12 – Création des commissions et comités consultatifs - D_27032026_11
- 13 – Désignation des membres des commissions et comités consultatifs - D_27032026_12
- 14 – CAF conventions FATL 2026 - D_27032026_13
- 15 – Questions diverses

1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 20 mars 2026

2 – Délégués Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18)

réf : D_27012026_01

Le maire expose :

Le Syndicat départemental d'Energie du Cher (SDE18) est administré par un comité syndical, organe délibérant qui est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres.

Le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal de la commune dont ils sont issus. En application de l'article L.5211-8 du CGCT, ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant du Syndicat suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Par conséquent, les élections municipales entraînent le renouvellement des instances du SDE18

Conformément à l'article L.5211-7, il convient de procéder à l'élection de nos délégués qui représenteront notre commune au sein du comité syndical du SDE18.

L'élection des délégués pour le SDE18 doit intervenir avant la date d'installation de l'organe délibérant du SDE18.

Selon l'article 18 des statuts modifiés du SDE18, le nombre de délégués est déterminé par la strate de population de la collectivité :

- Moins de 5 000 habitants : 1 délégué titulaire.
- De 5 000 à 20 000 habitants : 2 délégués titulaires.
- Plus de 20 000 habitants : 3 délégués titulaires.
- *Possibilité de désigner un nombre équivalent de délégués suppléants.*

Compte tenu de la population de notre collectivité soit 2 101 habitants, il vous est proposé de désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant.

Le choix des délégués peut porter uniquement sur l'un des membres du conseil municipal en application de l'article L.5711-1 du CGCT.

L'élection ne peut s'effectuer que de manière uninominale. Les délégués sont élus au scrutin secret, sauf à ce que le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués conformément à l'article L.5211-7 I° alinéa 2 du CGCT.

Ils sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative des suffrages exprimés au troisième tour. La parité ne s'applique pas.

Aussi, il est rappelé que seuls les délégués titulaires pourront se porter candidat aux postes de vice-présidents lors de l'installation du bureau syndical du SDE18.

Considérant que les candidats doivent respecter les conditions d'éligibilité définies à l'article L.5211-7 II du CGCT et ne pas rentrer dans un des cas d'inéligibilités et/ou d'incompatibilités prévu par ce même article, ni être un agent employé par le SDE18 ou une de ses communes membres ;

Considérant que les candidats ne doivent pas être dans une situation de prise illégale d'intérêts telle que définie par l'article 432-12 du code pénal ;

Vu le Code général des collectivités et notamment ses articles L.5211-7, L.5211-8 et L.5711-1 ;

Vu le Code électoral et notamment ses articles L. 44 à L. 45-1, L. 228 à L. 237-1 et L. 239 ;

Vu le Code pénal et notamment son article 432-12 ;

Election du délégué titulaire : 1^{er} tour

Le Maire demande aux candidats de bien vouloir se faire connaître. Il enregistre 1 candidature :

- Francis Gayrard

Il est demandé aux membres du conseil municipal de procéder aux opérations de vote pour le 1^{er} délégué titulaire.

Après dépouillement des votes, les résultats sont proclamés :

Nombre de membre en exercice : 19

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 19

Nombre de votes :19
Nombre de blancs ou de nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19
Majorité absolue :10

A obtenu :

- Francis Gayrard : 19 voix

Francis Gayrard ayant obtenu la majorité requise, est proclamé délégué titulaire du Syndicat départemental d’Energie du Cher (SDE18).

Election du délégué suppléant :1^{er} tour

Le Maire demande aux candidats délégué suppléants de bien vouloir se faire connaître. Il enregistre 1 candidature :

- Sandrine Musial

Il est demandé aux membres du conseil municipal de procéder aux opérations de vote pour le délégué suppléant.

Après dépouillement des votes, les résultats sont proclamés :

Nombre de membre en exercice : 19
Nombre de membres présents : 19
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants :19
Nombre de votes :19
Nombre de blancs ou de nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19
Majorité absolue :10

A obtenu :

- Sandrine Musial : 19 voix

Sandrine Musial ayant obtenu la majorité requise, est proclamé délégué suppléant du Syndicat départemental d’Energie du Cher (SDE18).

Vote : A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0)

3 – Délégués Syndicat du Canal de Berry

réf: D_27032026_02

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le renouvellement du conseil municipal suite aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2026,

Vu l'obligation de procéder à la désignation de nouveaux délégués dans les syndicats intercommunaux suite à ces élections,

Vu les statuts du Syndicat du Canal de Berry indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du syndicat du canal de Berry,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Election du délégué titulaire : 1^{er} tour

Le Maire demande aux candidats de bien vouloir se faire connaître. Il enregistre 1 candidature :

- Yvonne Kucej

Il est demandé aux membres du conseil municipal de procéder aux opérations de vote pour le 1^{er} délégué titulaire.

Après dépouillement des votes, les résultats sont proclamés :

Nombre de membre en exercice : 19

Nombre de membres présents :19

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 19

Nombre de votes : 19

Nombre de blancs ou de nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue :10

A obtenu :

- Yvonne Kucej : 19 voix

Yvonne Kucej ayant obtenu la majorité requise, est proclamée délégué titulaire du syndicat du canal de Berry

Election du délégué suppléant :1^{er} tour

Le Maire demande aux candidats délégué suppléants de bien vouloir se faire connaître.

Il enregistre 1 candidature : Patrice Burlaud

Il est demandé aux membres du conseil municipal de procéder aux opérations de vote pour le délégué suppléant.

Après dépouillement des votes, les résultats sont proclamés :

Nombre de membre en exercice : 19

Nombre de membres présents :19

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 19

Nombre de votes : 19

Nombre de blancs ou de nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue :10

A obtenu :

- Patrice Burlaud : 19 voix

Patrice Burlaud ayant obtenu la majorité requise, est proclamé délégué suppléant du syndicat de canal de Berry.

Vote : A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0)

4 – Représentant à la CLECT de Bourges Plus

réf : D_27032026_03

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts,

Considérant le renouvellement du conseil municipal suite aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2026,

Vu l'obligation de procéder à la désignation de nouveaux représentants suite à ces élections,

Considérant l'article 1609 nonies C du Code général des impôts qui impose la création, entre un établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges,

Vu la nécessité de désigner un membre titulaire et un membre suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Se sont présentés comme candidats : Patrick Barnier pour être titulaire et Josiane Prinnet pour être suppléante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de désigner Patrick Barnier comme membre titulaire et Josiane Prinnet comme membre suppléante de la CLECT de la communauté d'agglomération de Bourges Plus.

Vote : A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0)

5 – Représentants au collège consultatif « usages et services numériques » de Berry Numérique

réf : D_27032026_04

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Berry Numérique, notamment l'article 2.2 qui indique que Berry Numérique est compétent pour porter ou coordonner toute action en matière d'usages et de services numériques sur le périmètre du département du Cher, telles qu'elles sont définies notamment dans son Schéma Directeur des Usages et Services Numériques ;

Considérant que la collectivité de Plaimpied-Givaudins est déjà adhérente à la compétence facultative « usages et services numériques » portée par Berry Numérique ;

Considérant qu'à la suite des élections, il est nécessaire de redésigner un représentant pour siéger au sein du collège consultatif dédié à cette compétence ;

Considérant qu'en matière de gouvernance, cette compétence donne lieu à la création d'un collège consultatif dédié ;

Considérant qu'il est donc nécessaire de désigner un représentant au sein de la collectivité Plaimpied-Givaudins pour siéger dans ce collège consultatif dédié ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : de désigner Francis Gayrard en tant que membre titulaire du collège dédié et Denis Lambert en tant que membre suppléant du collège dédié.

Vote : A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0)

6 – Fixation du nombre de membres du CCAS

réf: D_27032026_05

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Considérant l'article R 123-7 du Code de l'action sociale et des familles qui dispose que le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est présidé par le maire, qu'il comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal,

Considérant que le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS doit être fixé par délibération du conseil municipal,

Vu la proposition de M. le maire de fixer le nombre de membres du conseil d'administration à 14,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : de fixer à 14 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS

Vote : A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0)

7 – Élection des membres du CCAS

réf: D_27032026_06

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le renouvellement du conseil municipal suite aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2026,

Considérant l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles qui dispose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal.

Vu la décision de fixer à 14 le nombre de membres au conseil d'administration du CCAS,

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS,

Considérant l'article R 123-8 du code de l'action sociale et des familles qui prévoit que les membres élus par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et que le scrutin est secret,

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

La liste composée des conseillers municipaux suivants a présenté sa candidature :
Josiane Prinnet, Caroline Souesme-Barnier, Patrick Robinet, Aurélie Le Fur, Sandrine Musial, Eric Poulain,
Véronique Samson

Après dépouillement des votes, les résultats sont proclamés :

Nombre de membre en exercice : 19
Nombre de membres présents : 19
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 19
Nombre de votes : 19
Nombre de blancs ou de nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19
Majorité absolue : 10

A obtenu :

Liste Josiane Prinnet : 19 voix

Josiane Prinnet, Caroline Souesme-Barnier, Patrick Robinet, Aurélie Le Fur, Sandrine Musial, Eric Poulain,
Véronique Samson ont été proclamés membres du conseil d'administration du CCAS.

Vote : A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0)

8 – Délégué CNAS

réf : D_27032026_07

Vu les élections municipales et communautaires du 15 mars 2026 impliquant la désignation d'un nouveau délégué auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Considérant que le conseil municipal doit procéder à sa désignation,

Sont candidats pour être délégué au CNAS : Josiane Prinnet

Les résultats du vote ont donné les résultats ci-après :

- Délégué du CNAS : Josiane Prinnet ayant obtenu 19 voix, a été proclamée déléguée du CNAS.

Vote : A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0)

9 – Correspondant à la Défense Nationale

réf : D_27032026_08

Vu les élections municipales et communautaires du 15 mars 2026 impliquant la désignation d'un nouveau correspondant Défense Nationale,

Considérant que le conseil municipal doit procéder à sa désignation :

Sont candidats pour être correspondant à la Défense Nationale : Thierry Delion

Les résultats du vote ont donné les résultats ci-après :
Thierry Delion ayant obtenu 19 voix a été proclamé correspondant Défense Nationale.

Vote : A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0)

10 – Correspondant SDIS

réf : D_27032026_09

Vu les élections municipales et communautaires du 15 mars 2026 impliquant la désignation d'un nouveau correspondant SDIS,

Considérant que le conseil municipal doit procéder à sa désignation :

Sont candidats pour être correspondant SDIS :

Les résultats du vote ont donné les résultats ci-après : Thierry Delion
Thierry Delion ayant obtenu 19 voix a été proclamé correspondant SDIS.

Vote : A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0)

11 – Commission d'Appel d'Offre : élection des membres

réf : D_27032026_10

Vu le code général des collectivités territoriales et le code de la commande publique,

Considérant l'article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que dans une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offre (CAO) est composée du maire en tant que président, et de trois membres du conseil municipal élus en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste et qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Considérant que cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret.

La liste suivante est candidate :

- Josiane Prinnet, Francis Gayrard, Denis Lambert pour être délégués titulaires,
- Yvonne Kucej, Patrick Robinet, Hubert Ponroy pour être délégués suppléants,

Le dépouillement du vote pour les délégués titulaires a donné les résultats suivants :

Nombre de membre en exercice : 19

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 19

Nombre de votes : 19

Nombre de blancs ou de nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

Liste Josiane Prinnet : 19 voix

Les délégués titulaires sont : Josiane Prinnet, Francis Gayrard, Denis Lambert.

Le dépouillement du vote pour les délégués suppléants a donné les résultats suivants :

Nombre de membre en exercice : 19

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 19

Nombre de votes : 19

Nombre de blancs ou de nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

Liste Yvonne Kucej : 19 voix

Les délégués suppléants sont : Yvonne Kucej, Patrick Robinet, Hubert Ponroy.

Vote : A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0)

12 – Création des commissions et comités consultatifs

réf: D_27032026_11

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le renouvellement du conseil municipal suite aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2026,

Considérant la nécessité de créer de nouvelles commissions communales et comités consultatifs,

Vu l'article L-2121-22 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que le maire est le président de droit de chaque commission, et que lors de la première réunion, les commissions désignent un vice-président,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de créer 11 commissions communales qui seront présidées par le maire, dont les noms sont détaillés ci-dessous :

Commission des finances : 19 membres

Commission d'orientations budgétaires : 9 membres

Commission des procédures adaptées : 7 membres

Commission ressources humaines : 9 membres :

Commission enfance, petite enfance et jeunesse : 7 membres

Commission voirie, bâtiments, accessibilité et mobilité : 12 membres

Commission urbanisme : 9 membres

Commission communication, patrimoine, tourisme : 8 membres

Commission environnement et transition écologique : 8 membres

Commission sécurité, prévention des risques, systèmes d'informations : 6 membres

Commission fêtes, cérémonies et activités culturelles : 9 membres

Article 2 : de créer 4 comités consultatifs communaux qui seront présidés par le maire, composés d'élus et d'administrés volontaires pour des domaines spécifiques dont les noms sont détaillés ci-dessous :

Comité consultatif des services périscolaires : 5 membres élus

Comité consultatif de l'embellissement de la commune : 5 membres élus

Comité consultatif de la vie associative : 8 membres élus

Comité consultatif de la bibliothèque : 6 membres élus.

Vote : A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0)

13 – Désignation des membres des commissions et comités consultatifs

réf : D_27032026_12

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le renouvellement du conseil municipal suite aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2026,

Considérant la nécessité de créer de nouvelles commissions communales et comités consultatifs,

Vu la délibération n°11 du 27 mars 2026 de créer 11 commissions communales et 4 comités consultatifs,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : la composition suivante de chacune des commissions dont le maire est le président :

Commission des finances : tous les membres du conseil municipal

Commission d'orientations budgétaires : Patrick Barnier, Josiane Prinnet, Francis Gayrard, Yvonne Kucej, Denis Lambert, Carole Tiran, Elise Blanc, Hubert Ponroy, Eric Poulain

Commission des procédures adaptées : Patrick Barnier, Josiane Prinnet, Francis Gayrard, Yvonne Kucej, Denis Lambert, Patrick Robinet, Hubert Ponroy

Commission ressources humaines : Patrick Barnier, Josiane Prinnet, Francis Gayrard, Denis Lambert, Carole Tiran, Aurélie Le Fur, Sandrine Musial, Hubert Ponroy, Véronique Samson

Commission enfance, petite enfance et jeunesse : Patrick Barnier, Carole Tiran, Thierry Delion, Caroline Souesme-Barnier, Elise Blanc, Aurélie Buffault, Véronique Samson

Commission voirie, bâtiments, accessibilité et mobilité : Patrick Barnier, Francis Gayrard, Yvonne Kucej, Denis Lambert, Patrick Robinet, Thierry Delion, Patrice Burlaud, Pascal Chaumeau, Jean-Rémy Gonçalves, Sandrine Musial, Hubert Ponroy, Eric Poulain

Commission urbanisme : Patrick Barnier, Francis Gayrard, Yvonne Kucej, Denis Lambert, Patrick Robinet, Thierry Delion, Pascal Chaumeau, Hubert Ponroy, Eric Poulain

Commission communication, patrimoine, tourisme : Patrick Barnier, Francis Gayrard, Denis Lambert, Carole Tiran, Thierry Delion, Caroline Souesme-Barnier, Patrice Burlaud, Véronique Samson

Commission environnement et transition écologique : Patrick Barnier, Francis Gayrard, Yvonne Kucej, Aurélie Buffault, Patrice Burlaud, Pascal Chaumeau, Jean-Rémy Gonçalves, Sandrine Musial

Commission sécurité, prévention des risques, systèmes d'informations : Patrick Barnier, Francis Gayrard, Denis Lambert, Thierry Delion, Hubert Ponroy, Eric Poulain

Commission fêtes, cérémonies et activités culturelles : Patrick Barnier, Josiane Prinnet, Carole Tiran, Patrick Robinet, Thierry Delion, Caroline Souesme-Barnier, Aurélie Le Fur, Hubert Ponroy, Véronique Samson

Article 2 : la composition suivante de chacun des comités consultatifs :

Comité consultatif des services périscolaires : Patrick Barnier, Carole Tiran, Elise Blanc, Aurélie Buffault, Véronique Samson

Représentants élus :

Comité consultatif de l'embellissement de la commune :

Représentants élus : Patrick Barnier, Francis Gayrard, Yvonne Kucej, Patrick Robinet, Sandrine Musial

Comité consultatif de la vie associative :

Représentants élus : Patrick Barnier, Josiane Prinnet, Denis Lambert, Carole Tiran, Thierry Delion, Aurélie Buffault, Sandrine Musial, Eric Poulain

Comité consultatif de la bibliothèque :

Représentants élus : Patrick Barnier, Josiane Prinnet, Carole Tiran, Thierry Delion, Aurélie Buffault, Véronique Samson

Vote : A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0)

14 – CAF conventions FATL 2026

réf : D_27032026_13

Vu les conventions d'objectifs et de financement de la CAF du Cher pour le fonds d'aide au temps libre (Fatl) 2026,

Considérant que le Fatl permet le versement aux familles allocataires d'une aide pour certains accueils pendant les vacances scolaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser M. le maire à signer les conventions d'objectifs et de financement avec la CAF du Cher pour le fonds d'aide au temps libre 2026.

Vote : A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0)

15 – Questions diverses :

Séance levée à